

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 30 septembre et 9 octobre 1953) ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA RENOUVELANT POUR UNE ANNÉE LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL DU 11 OCTOBRE 1950

I

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Venezuela au
Ministre des Affaires étrangères du Venezuela

AMBASSADE DU CANADA

CARACAS (Venezuela)

le 30 septembre 1953

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer au *modus vivendi*, applicable aux relations commerciales entre le Canada et le Venezuela, qui a été signé à Caracas le 11 octobre 1950⁽¹⁾ et renouvelé par échange de notes le 11 octobre 1951⁽²⁾ et le 11 octobre 1952.⁽³⁾ Aux termes de l'article 6 de l'Accord, celui-ci doit rester en vigueur pendant un an à compter de la date de sa signature et il peut ensuite être renouvelé pour un an à la fois.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1953.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement des dispositions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950⁽¹⁾ pour une nouvelle durée d'un an.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
H. G. NORMAN.

Son Excellence

Monsieur Aureliano Otañez
Ministre des Affaires étrangères
Caracas.

(Traduit de la traduction anglaise)

II

Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela à l'Ambassadeur
extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Venezuela

ÉTATS-UNIS DU VENEZUELA
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

N° 4087-E

CARACAS, le 9 octobre 1953

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date du 30 septembre 1953 par laquelle vous me communiquez la proposition de votre Gouvernement de renouveler pour une nouvelle durée d'un an le *modus vivendi* signé à Caracas le 11 octobre 1950* et qui règle depuis lors les relations commerciales entre le Venezuela et le Canada.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1950 n° 16.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1951 n° 24.

⁽³⁾ Recueil des Traités 1952 n° 35.